



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- Mme Cathy COLONNA Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- Mme Françoise NAEGELEN qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à M. Gérard STOECKLIN,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Cathy COLONNA,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER,
- Mme Annick EHRET qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 11 janvier 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012**
- 2°) **Citoyens d'honneur**
- 3°) **Créations de postes**
- 4°) **Regroupement administratif des écoles**
- 5°) **Convention pour l'entretien du site de Créliance**
- 7°) **Délégations extérieures**
- 8°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil approuve l'adjonction d'un point, concernant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement, à l'ordre du jour.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme COLONNA, MM. KAYSER, ALTER et HINGRE).



Point 2 – Citoyens d'honneur

M. le Maire propose les candidats suivants en tant que citoyens d'honneur de Senthheim :

d'une part Madame Doris MOLLET pour son engagement auprès de la petite enfance et auprès de la MARPA aux côtés de Madame KUNTZMANN, ainsi que pour sa participation active au sein du comité du club de tennis ;

d'autre part Monsieur Jean-Jacques ROTH membre du Conseil de Fabrique de 1977 à 2009 et dont il a assuré la présidence à partir de 1982, années durant lesquelles son engagement a permis la rénovation de l'église ainsi que celle de l'orgue à deux reprises. Il est également le président fondateur des « Cyclos de la Doller » de 1995 à 2009.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par treize voix pour, une contre (M. KAYSER) et une abstention (M. ALTER), décide de nommer Madame Doris MOLLET et Monsieur Jean-Jacques ROTH, citoyens d'honneur de Senthheim.

Point 3 – Créations de postes

M. GENSBITTEL décide de ne pas participer au vote et quitte la salle.

M. le Maire indique que certains agents de la commune sont susceptibles d'être nommés au grade supérieur en 2013. Pour ce faire, sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, il s'avère que la commune doit créer les postes correspondants. Il propose donc la création des postes suivants :

- Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (15/35^{ème})
- Poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (16/35^{ème}).

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 – Charges de personnels du budget primitif 2013.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. STOECKLIN), décide de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée de 15 heures (soit 15/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2013,
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée de 16 heures (soit 16/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2013,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2013.

M. GENSBITTEL réintègre la salle.

Point 4 – Regroupement administratif des écoles

M. le Maire rappelle que, lors de la réunion du 30 octobre 2012, le Conseil Municipal a demandé un complément d'information à Mme VERPILLAT, Inspectrice de l'Éducation Nationale, au sujet de l'appréciation des effectifs des deux écoles. Cette dernière a répondu par courriel, retransmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, que les effectifs restent, à ce jour, appréciés par école (maternelle ou élémentaire).

M. RISACHER indique que Mme VERPILLAT, dans son courriel, ne s'engage pas sur l'avenir. Il en veut pour preuve la phrase suivante : « Les effectifs des écoles maternelle et élémentaire sont, jusqu'à ce jour, pris en compte de manière séparée ». D'autre part, il s'interroge sur la valeur de ce courriel. Il estime que Mme VERPILLAT aurait pu faire une réponse officielle sur un papier à en-tête.

M. STOECKLIN annonce que le Conseil doit essentiellement prendre en compte la meilleure solution pour les élèves.



Après délibérations, le Conseil Municipal, par six voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN et JAEG), trois voix contre (MM. RISACHER, KAYSER et ALTER) et six abstentions (Mmes BISSLER, COLONNA et EHRET, MM. HINGRE, GENSBITTEL et STOECKLIN), se prononce en faveur du regroupement administratif des deux écoles de Sentheim.

Point 5 – Convention pour l’entretien du site de Créaliance à Sentheim

Mme BELTZUNG, présidente de Créaliance, a fait parvenir en mairie un projet de convention afin de définir des modalités d’entretien courant des abords et des espaces verts de la structure du Multi Accueil et de l’accueil périscolaire, sis au 27A Grand’rue à Sentheim. Ce projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

M. le Maire précise que, jusqu’à présent, de nombreuses tâches étaient déjà effectuées par les agents de la commune. Mais certains travaux listés sur le projet tels que le vernissage ou le décapage de mousse demandant l’utilisation de produits spécifiques ne pourront pas être pris en charge par les agents de la commune.

M. STOECKLIN demande à ce que la convention précise que l’intervention des agents communaux sera effectuée dans le cadre de la programmation hebdomadaires des travaux et que, comme décidé le 18 décembre dernier, ces interventions soient valorisées.

Après discussion et amendements, M. le Maire indique qu’il va retourner à l’association Créaliance le projet avec les modifications proposées. Une nouvelle mouture sera présentée au Conseil Municipal dès sa réception.

Point 6 - Délégations extérieures

Aucune personne ne souhaitant intervenir à ce point, M. le Maire passe au point suivant.

Point 7 - Divers et informations

M. le Maire donne la parole à M. STOECKLIN qui rappelle la rencontre avec une délégation de l’association ICARE, vendredi dernier, pour la signature de la convention de mise à disposition de terrain. Cette rencontre a été appréciée par les deux parties, il a donc été décidé de renouveler celle-ci annuellement. L’association a demandé d’étudier la possibilité de créer un chemin pour accéder au terrain. M. MESSERLIN indique que l’association travaillera de nouveau dans le parc à daims cette année.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a entrepris des travaux d’entretien de la digue située derrière les ateliers municipaux depuis ce matin.

La maison de la géologie reçoit, mardi prochain 22 janvier à 19h, la commission tourisme du Pays Thur Doller

La réunion avec les professionnels de santé a eu lieu le 3 janvier 2013. La présence de tous a confirmé leur intérêt à engager une réflexion sur l’avenir. Suite à un tour de table, au cours duquel chacun a fait le point sur sa situation et a fait part de ses vues sur l’avenir, la discussion a permis de conclure qu’il faut engager une réflexion approfondie sur l’avenir de la santé de proximité, sur les moyens de la maintenir et de la développer sur notre village. C’est un sujet très important pour l’activité de nos professionnels de santé, pour l’attractivité de notre village et pour la vie quotidienne de nos concitoyens.

La création d’une maison de santé pluridisciplinaire peut être une solution opportune. Lors d’une réunion avec DOMIAL, le 8 janvier, l’intégration de ce projet dans le cadre de la réactualisation de la deuxième tranche, rue du Moulin, a été discuté. DOMIAL s’est engagé à étudier cette solution et à nous faire part rapidement de sa position. Dès l’avis connu, une nouvelle réunion de travail pourra être programmée.

À propos des rythmes scolaires, aucune information n’est parvenue à la commune par le biais de l’Éducation Nationale. Il semblerait que le gouvernement souhaiterait que les communes mettent en place une période d’activité éducative à l’issue du temps de classe. Cette dernière mesure a un coût,



estimé rapidement à 20 000,-€ annuels (pour 150 élèves). La compensation prévue par l'État est de 50,-€ par élève (soit 7 500,-€ pour 150 élèves).

M. le Maire annonce que le gouvernement ayant décidé de favoriser la scolarisation des enfants à partir de deux ans, la commune de Sentheim sera retenue au niveau départemental pour cette scolarisation.

M. STOECKLIN demande comment à évoluer la situation par rapport au dossier ORPI. M. le Maire indique que les deux parties ont déposés leurs conclusions et que l'affaire a été mise à décision au 26 février 2013. M. RISACHER indique qu'il a pris connaissance du dossier en Mairie mais qu'il n'y a pas trouvé la pièce incriminée, à savoir un bulletin de visite qu'aurait signé M. MESSERLIN. Ce dernier intervient, alors, en précisant qu'il s'agit « d'un faux grossier ».

M. RISACHER demande un point sur les travaux du chemin du Rollenberg. M. le Maire répond qu'ils sont pratiquement terminés, quelques larmiers sont encore à installer. M. RISACHER souhaiterait savoir si la municipalité était satisfaite des travaux effectués. M. le Maire affirme qu'il est très satisfait du chantier.

M. RISACHER demande des explications au sujet des dégâts occasionnés sur le bardage aux ateliers municipaux. M. le Maire expose alors les faits : l'un des ouvriers communaux avait oublié de baisser le bras de l'épareuse avant de pénétrer dans le garage. M. RISACHER estime que les ouvriers devraient être plus soigneux avec le matériel qui leur est confié. Il interroge le maire sur la prise en charge financière des dégâts. M. le Maire répond que les réparations seront prises en charge par la commune. D'autre part, il semblerait que les couteaux de l'épareuse aient été brisés lors de travaux de débroussaillments cet été. M. MESSERLIN signale qu'il s'agit d'une usure normale et qu'il faut régulièrement changer ces couteaux.

M. RISACHER souhaiterait que les comptes rendus des conseils soient à nouveau affichés sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.

M. GENSBITTEL, ayant assisté à la conférence des apiculteurs, propose de faire appel à M. Joseph SCHENK pour, éventuellement installer des ruches au verger communal afin de favoriser la pollinisation des arbres fruitiers.

Point 8 – Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw Sentheim Guewenheim (SIALSG)

À la demande de la Sous-Préfecture le SIALSG a scindé le document « Statuts et Règlement Intérieur » en deux documents distincts : d'une part celui, intitulé Statuts, qui définit le SIALSG, d'autre part celui intitulé Règlement Intérieur qui gère les relations entre le syndicat et les abonnés.

Le SIALSG a profité de cette opération pour réactualiser ces documents.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets de statuts et de règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw Sentheim Guewenheim.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h15.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 15 janvier 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012
- 2°) Citoyens d'honneur
- 3°) Créations de poste
- 4°) Regroupement administratif des écoles
- 5°) Convention pour l'entretien du site de Créaliance à Sentheim
- 6°) Délégations extérieures
- 7°) Divers et informations
- 8°) Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lauw Sentheim Guewenheim

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. PERRIN	
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. HIRTH	
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. STOECKLIN	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. RISACHER	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme COLONNA	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme BISSLER	
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		